



Construction piscine privée

Par **MUSICALL**, le **08/07/2016** à **15:36**

Bonjour

J'ai l'intention de construire une piscine dans mon jardin; je souhaiterais mettre le local technique (pompe à chaleur...) dans un abri de jardin existant à 1,50m de la clôture de mon voisin mais comme je ne veux pas de problème , quelle est la réglementation en vigueur ?

Merci de votre aide
LLG

Par **Visiteur**, le **08/07/2016** à **16:43**

Bonjour,

Cela peut être 1 comme 3 mètres, c'est pourquoi je vous conseille d'aller lire le règlement du PLU en mairie...

Par **amajuris**, le **08/07/2016** à **17:02**

bonjour,

attention à un éventuel trouble de voisinage engendré par le local technique (bruit).

salutations

Par **MUSICALL**, le **08/07/2016** à **17:46**

les pompes sont si bruyantes que cela ? quelle est la fréquence d'utilisation en moyenne (j'habite le 44 et pas le sud) ? si j'ai une plainte du voisin que dois-je faire ? merci encore

Par **talcoat**, le **11/07/2016** à **10:25**

Bonjour,

La réponse de @pragma est à coté du sujet.

Dans la mesure où l'abri de jardin est existant et légalement implantée, le fait de l'aménager en local technique ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme seule la création du bassin est concernée.

Par contre, comme le souligne justement @amatjuris cela peut déboucher sur un conflit de voisinage pour nuisances sonores mais il existe aujourd'hui des moyens d'isolation phonique pour répondre à ce problème.

Cordialement

Par **pichot**, le **14/07/2016** à **10:37**

Bonjour, je possède une grande maison que j'ai divisée en 4 appartements avec un très grand jardin très bien entretenu que tout le monde peut en profiter, pour que les enfants jouent. Depuis 3 jours il y a un locataire qui est au rez de chaussée et s'est permis d'installer une piscine hors sol sans me demander l'autorisation. Dans ses appartements il y a 3 autres enfants. Je ne voudrais pas être responsable d'un problème de noyade. Que dois-je faire merci d'une réponse BRIG